

Région  
La Réunion

Direction régionale

Monsieur le Président  
du CONSEIL REGIONAL  
Avenue René Cassin  
Moufia  
BP 67190  
97801 SAINT-DENIS CEDEX 9

Saint-Denis, le 23 mai 2018

Dossier suivi par Laure LE QUERE (☎ 02 62 90 48 14)

N/REF : SJF/LL-MT  
V/REF : Courrier n° D2018004474 du 20 mars 2018  
Identifiant région : 5145  
Affaire suivie par M. Miguel BRETOME  
O B J E T : Projet du Nouveau Pont sur la Rivière Saint-Denis (NPRSD)



Monsieur le Président,

Vous avez sollicité l'avis de l'ONF au regard de la réglementation inhérente au défrichement pour le projet du Nouveau Pont sur la Rivière Saint-Denis (NPRSD).

Il ressort de la visite de reconnaissance du terrain réalisée le 18 avril 2018 par le Technicien Forestier Territorial, en poste à «*La Providence/Le Brûlé*», M. Olivier TEYSSÉDRE, en présence de Mme Claire FAURE, Responsable de l'Agence Réunion du Bureau d'Etudes SETEC, maître d'œuvre, et de M. Miguel BRETOME, Chargé de Mission d'Assistance Technique Infrastructures de votre Direction des Etudes et Grands Chantiers, que la zone où sont projetés les travaux n'est pas caractéristique d'un état boisé.

Conformément aux dispositions de l'article L. 341-1 du Code Forestier, les travaux projetés n'entrent pas dans la réglementation applicable aux défrichements. Ils ne nécessitent pas qu'une dérogation à l'interdiction générale de défricher en vigueur à La Réunion soit préalablement obtenue par vos soins.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.



Le Directeur Régional

S. LEONARD  
Sylvain LEONARD

COPIE : \* DAAF (Service territoires et innovation)  
\* ONF - M. le Responsable de l'UT Nord-Est  
- M. le Technicien Forestier Territorial  
en poste à «*La Providence/Le Brûlé*»

Boulevard de la Providence  
CS 71072  
97404 ST DENIS CEDEX  
Tél. 02 62 90 48 20 – Fax 02 62 90 48 39